

# Bulletin d'information sur la gestion des éléments nutritifs

juillet/août 2010

## Plan agro-environnemental (PAE) : dates à retenir

### Dans ce bulletin :

**Plan agro-environnemental**  
Dates à retenir

**Formation et certification sur les MSNA**  
Dernières nouvelles sur le nouveau processus

**Outil pour dresser une carte**  
Pour créer des cartes des champs et de la ferme

**Identification des exploitations**  
Renseignements nécessaires à l'obtention d'un numéro d'identification de l'exploitation

Rappelons que les demandes relatives aux projets du Programme de gérance agro-environnementale (PGAECO) doivent être présentées au plus tard le 15 janvier 2011, ce qui signifie que les exploitants dont les projets avaient été approuvés pour du financement par le PGAECO ont jusqu'au 15 janvier 2011 pour terminer les travaux et présenter leurs factures à l'Association pour l'amélioration des sols et des récoltes de l'Ontario (OSCIA). Les fonds non alloués ne sont pas transférés au programme 2011, ils sont perdus.

Les formulaires de soumission de projets pour l'année 2011 seront disponibles le 15 septembre 2010. Les exploitants des fermes qui ont complété la troisième édition du manuel du programme des PAE peuvent soumettre une demande au programme 2011. Il y a une exigence supplémentaire du programme en 2011 pour les producteurs des secteurs du bétail ou de la volaille. Leur entreprise doit détenir un numéro d'identification de l'exploitation pour la propriété où le projet soumis doit se tenir, avant que l'exploitant effectue une demande de financement à frais partagés. Pour savoir comment obtenir un numéro d'identification de l'exploitation, voir l'article en page deux du présent bulletin. Communiquer avec votre représentant local de l'OSCIA ou voir à l'adresse [www.ontariosoilcrop.org](http://www.ontariosoilcrop.org) pour plus de renseignements. Un dépliant est également joint pour plus de détails.

## Dernières nouvelles : formation et certification sur les MSNA

Quatre cours destinés aux concepteurs de plans MSNA ont été offerts à Kingston, à Barrie, à London et à Dunnville pendant l'été. Au total, plus de 60 personnes ont suivi ces cours.

Entres autres participants à ces cours mentionnons des producteurs de MSNA, des agents autorisés d'entreprises qui se livrent à des activités commerciales d'épandage de matières prescrites titulaires d'un permis, des consultants en gestion des éléments nutritifs et des agents de l'environnement du ministère de l'environnement.

Selon les évaluations, les participants sont satisfaits de leurs cours. Pour plus de détails et pour l'horaire des cours sur l'élaboration de plans MSNA, voir en ligne à l'adresse [www.ontario.ca/maaaro-msna](http://www.ontario.ca/maaaro-msna) ou appeler au 1 866 242-4460.

Rappelons que le cours d'introduction à la gestion des éléments nutritifs constitue un pré requis au cours pour les concepteurs de plans MSNA. La formation sur le logiciel NMAN 3 peut être suivie avant ou après le cours pour les concepteurs de plans MSNA.

Tous les concepteurs de plans MSNA doivent avoir préparé avec succès deux plans MSNA fictifs complets et les avoir présentés pour obtenir leur certificat. Les deux plans fictifs seront disponibles en octobre. Un examen est aussi exigé pour obtenir la certification. Pour plus de détails sur le certificat d'élaboration de plans MSNA, voir [www.ontario.ca/maaaro-msna](http://www.ontario.ca/maaaro-msna).

**Rappelons que le nouveau règlement sur les MSNA entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2011.**

**Les premières applications planifiées de MSNA peuvent avoir lieu après le 1<sup>er</sup> avril (fin de la période de transition aux nouvelles exigences réglementaires).**

Le ministère des Richesses naturelles de l'Ontario possède un site Web SIG pour dresser des cartes des fermes et des champs. Ce système comporte différentes couches, notamment l'évaluation des parcelles et la détermination des numéros de rôles d'évaluation foncière, de même que l'ortho photographie avec accès aux photos aériennes de la province.

Pour plus de renseignements, voir à l'adresse [www.ontario.ca/mnr](http://www.ontario.ca/mnr) et cliquer sur « Cartes et systèmes d'information géographique ».

Communiquer avec Richard Brunke, ingénieur en gestion des éléments nutritifs, MAAARO, si vous avez besoin d'aide pour dresser des cartes, à l'adresse [richard.brunke@ontario.ca](mailto:richard.brunke@ontario.ca).

### NMAN 2.1

La version de NMAN 2.1 a été lancée en mai 2009. Comme il est d'usage, après un délai approprié, le MAAARO exige que les stratégies ne soient présentées qu'avec la version courante de NMAN. Par conséquent, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, le MAAARO n'acceptera que les stratégies élaborées au moyen de la version NMAN 2.1.

Dans certains cas, des consultants avaient utilisé le formulaire de demande d'identificateur d'exploitation généré par NMAN 2.0 pour préparer ensuite la stratégie sur NMAN 2.1. NMAN 2.1 imprime le nom du propriétaire et du mandataire sur le formulaire; si on utilise le formulaire de NMAN 2.0 avec la version NMAN 2.1, il n'est pas fait mention de la personne ressource. Le MAAARO ne peut accepter le formulaire de demande d'identificateur d'exploitation généré par NMAN 2.0 si la stratégie est préparée sur NMAN 2.1.

## Identification des exploitations : inscription de votre exploitation agroalimentaire en Ontario

Le numéro d'identification de l'exploitation est un numéro unique à une parcelle de terrain liée à des activités agroalimentaires. En Ontario, les exploitations sont ainsi identifiées et inscrites au registre des exploitations agroalimentaires de l'Ontario (OAPR). Ce registre a pour fonction de permettre de repérer où se déroulent les activités agroalimentaires dans la province.

### NOUS SOMMES À L'ÉCOUTE!

**Vous avez des questions? Besoin de plus de renseignements? Vous aimeriez nous faire part de sujets à traiter dans les prochains numéros? Communiquer avec le spécialiste en environnement de votre région au :**

**Jacqui Laporte**  
**Clinton Resource Centre,**  
**100 Don Street**  
**Clinton, Ontario N0M 1L0**  
**Email: [jacqui.laporte@ontario.ca](mailto:jacqui.laporte@ontario.ca)**  
**Telephone (519) 482-1288**  
**Cell (519) 357-7331**

### Renseignements nécessaires à l'obtention de numéros d'identification de l'exploitation

Il faut donner une identification exacte de la propriété, de préférence l'un des renseignements suivants :

**Numéro de rôle d'évaluation** – numéro de cotisation fourni par la Société d'évaluation foncière des municipalités.

À défaut, vous devez fournir l'un des renseignements suivants :

**latitude et longitude** – selon un système GPS;

**adresse municipale** – de l'entreprise à inscrire;

**numéro de lot et de concession** – de l'entreprise à inscrire.

Demander un numéro d'identification de l'exploitation, c'est facile et gratuit.

**Étape 1 : communiquer avec OnTrace pour un formulaire de demande :**

en ligne : [www.ontraceagrifood.com](http://www.ontraceagrifood.com)

par téléphone au 519 766-9292, ou en composant sans frais le 1 888 388-7223

### Étape 2 : rédiger la demande

Remplir le formulaire de demande en ligne (tous les champs obligatoires). Décrire les activités agricoles ou agroalimentaires qui se déroulent sur les lieux de l'exploitation.

### Étape 3 : transmettre la demande à OnTrace

si vous avez des questions, les adresser à OnTrace.

Pour des détails sur le numéro d'identification des exploitations, voir le document joint ou communiquer avec le Centre d'information agricole par téléphone au 1 877 424-1300, ou par courriel à l'adresse [ag.info.omafra@ontario.ca](mailto:ag.info.omafra@ontario.ca), ou encore voir au [www.ontario.ca/maaaro](http://www.ontario.ca/maaaro).